



## AVIS DE MARCHÉ

**Référence** : <02/FOUR/HPNK+/ULB-C/2024>

### **APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS GÉNÉRALES**

#### **I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur**

Nom officiel: <ULB-Coopération ASBL >  
Adresse postale: 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans -Commune de Goma Ville de GOMA – Province Nord Kivu  
Ville: GOMA Boîte postal: BP 228  
Pays : République Démocratique du Congo  
Site internet ONG: [www.ulb-cooperation.org](http://www.ulb-cooperation.org)

#### **Lien pour accéder au DAO Fournitures n°02/FOUR/HPNK+/ULB-C/2024 :**

<https://forms.office.com/e/SM84DRhsE5>

En cliquant sur ce lien, vous accéderez à un formulaire d'enregistrement qu'il faudra impérativement compléter. A l'issue de cette opération, vous pourrez accéder au lien de téléchargement du DAO et de ses annexes.

#### **II.1.1) Titre:**

<FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE, INSTALLATION et MISE EN ROUTE D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DESTINES A LA NOUVELLE CENTRALE ET A LA REHABILITATION DU RESEAU DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU A GOMA EN REP. DEM. DU CONGO AINSI QUE FORMATION DES UTILISATEURS >

#### **II.1.2) Code CPV<sup>1</sup> principal**

<3100000-6>  
avec Codes CPV supplémentaires<sup>2</sup> < [31170000-8 ], [31210000-1], [31311000-9 ], [31521310-0], [31682100-1], [31700000-3], [31320000-5 ], [31340000-1] et [31651000-4]>

#### **II.1.3) Nature du marché**

Fournitures

#### **II.1.4) Brève description du contrat**

L'objet du marché est la fourniture, la livraison, le déchargement, la pose, l'installation et la mise en route d'équipements électriques destinés à la nouvelle centrale et à la réhabilitation du réseau de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu (HPNK) à Goma dans la province du Nord Kivu (R.D. Congo)

<sup>1</sup> Le vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) est la nomenclature de référence obligatoire applicable aux marchés publics. La liste des codes CPV est disponible à l'adresse suivante : <https://simap.ted.europa.eu/web/simap/cpv>

<sup>2</sup> Il peut être utilisé pour compléter la description de l'objet du marché.

ainsi que la formation, à l'issue des phases d'installation et de mise en service réalisées dans le cadre de la mise en œuvre concomitante du marché de travaux n°02/TRAV/HPNK+/ULB-C/2024, des utilisateurs au bon usage de ces équipements par le contractant, selon la distribution suivante :

Lot	Province / Pays	Lieu de livraison	Nb items
Lot 1 (Equip. électr. «lourds»)	Nord Kivu / RD Congo	HPNK / Goma	61
Lot 2 (Câbles)	Nord Kivu / RD Congo	HPNK / Goma	8

Ce marché composé de **69 items différents** est constitué **en deux (2) lots** dont le lieu de livraison et d'installation est : Hôpital Provincial du Nord Kivu à Goma situé dans la province du Nord Kivu en RD Congo, suivant les modalités, <DDP><sup>3</sup> (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) ainsi dans un délai maximum de :

- **Lot 1** : 150 jours maximum à partir de l'ordre de démarrage;
- **Lot 2** : 80 jours maximum à partir de l'ordre de démarrage.

Les fournitures doivent répondre sans restriction a minima aux spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux standards internationaux.

La formation au « bon usage » aura lieu sur le site d'installation auprès des utilisateurs des équipements et du service de maintenance de l'HPNK. Le soumissionnaire devra spécifier, pour chaque équipement fourni, a) si une formation est nécessaire pour les équipements liés au Lot 1, b) son contenu (avec la documentation ad hoc correspondante au moment de la réception provisoire des items dudit lot) et c) détailler le coût de ladite formation dans l'offre.

Si le soumissionnaire le juge nécessaire, les fournitures peuvent être accompagnées d'un « lot » de pièces de rechange habituelles et/ou de consommables permettant le fonctionnement minimum des appareils pour une (1) année. La liste des pièces de rechange sera établie par le soumissionnaire en fonction de son expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation; elle devra indiquer les prix unitaires de ces pièces rendu site DDP.

Le prix de la maintenance habituelle sur une période de cinq (5) ans sera également présenté dans l'offre pour les équipements concernés le Lot 1. Sa valeur sera incluse dans l'évaluation de l'offre, mais ne fera pas partie du marché.

**Tous les équipements** devront être accompagnés d'une **notice rédigée en français**. **Le soumissionnaire devra spécifier l'existence d'un représentant en RDC ou dans la sous-région en mesure d'assurer la maintenance et les réparations sur les équipements fournis.**

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en complément à la présente soumission.

#### **II.1.5) Valeur totale estimée**

Le volume des achats est fourni à la rubrique II.1.4 et II.2 à savoir :69 items au total , et la devise est : <EUR>

#### **IV.1.1.) Type de procédure**

Ouverte

#### **II.1.6) Information au sujet des lots**



<sup>3</sup> <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés) - Incoterms 2010 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules/>

Ce contrat est divisé en lots: : oui

Les offres doivent être soumises pour **tous les lots**.

Nombre maximum de lots: 2

## **APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS PAR LOT**

### **II.2) Description**

**Lot n°:** <1>

**Titre:** <Fourniture, livraison, déchargement, pose, installation et mise en route d'équipements électriques « lourds » (1 Transformateur de 1.000 kVA / 15kV & accessoires + 1 TGBT + 2 Logettes) destinés à la nouvelle centrale de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu (HPNK) dans la province du Nord Kivu (R.D. Congo) ainsi que la formation des utilisateurs au bon usage de ces équipements >

Code CPV principal: <[31000000-6]> avec CPV supplémentaires : <[31170000-8 ], [31210000-1], [31311000-9 ], [31521310-0], [31682100-1], [31700000-3], [31320000-5] >

**Lot n°:** <2>

**Titre:** <Fourniture, livraison, déchargement et pose d'équipements électriques de type « Câbles » (8.870 m au total) destinés à la nouvelle centrale et à la réhabilitation du réseau de l'Hôpital Provincial du Nord Kivu (HPNK) à Goma dans la province du Nord Kivu (R.D. Congo) >

Code CPV principal : <[31000000-6]> avec CPV supplémentaires : <[31320000-5 ], [31340000-1], [31651000-4]

### **II.2.3) Lieu d'exécution**

Zone géographique bénéficiant de l'action: < Goma / Province du Nord Kivu en R.D. du Congo>

### **II.2.5) Critère d'attribution**

Prix

### **II.2.14) Informations additionnelles**

S.O

### **IV.2.2) Date limite de soumission des offres ou des demandes de participation**

Date: <30/10/2024>

Heure locale: <10/00>

### **IV.2.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire doit maintenir l'offre**

Durée en mois: <3 mois> (à partir de la date indiquée pour la soumission de l'offre)

### **IV.2.7) Modalités relatives à l'ouverture des offres**

Date: <30/10/2024>

Heure locale: <11/00>

Lieu: < ULB-Coopération – Bureau de GOMA sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans  
GOMA – Nord Kivu / Rép. Dém. du Congo >

Informations relatives aux personnes autorisées et à la procédure d'ouverture: *voir l'adresse Internet fournie dans la section I.3.* - - - - -

Août 2020

Avis de marché-Partie A\_AO n°02\_FOUR\_HPnk+\_ULB-C\_2024\_VF





## Informations additionnelles

au sujet de l'Avis de Marché - référencé : <02/FOUR/HPNK+/ULB-C/2024>

**Intitulé :** <FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE, INSTALLATION ET MISE EN ROUTE D' EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DESTINES A LA NOUVELLE CENTRALE ET A LA REHABILITATION DU RESEAU DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU A GOMA EN REP. DEM. DU CONGO AINSI QUE FORMATION DES UTILISATEURS >

**Lieu(x) d'exécution :** <Goma / Rép. Dém du Congo>

**1. Type de contrat**

Prix unitaire

**2. Intitulé du programme**

<Programme de renforcement de l'offre et développement de l'accès aux soins de santé en République démocratique du Congo (PRO DS). >

**3. Financement**

<Contrat de Subvention « HPNK Plus » dans le cadre de la Convention de Financement du programme PRO DS (FED11) - N° FED/2021/423 >

**4. Eligibilité et règles d'origine**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires] qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également le point Base juridique ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.

Si la valeur intrinsèque estimée des produits (du marché dans sa totalité ou, si le marché est divisé en lots, par lot) est supérieure ou égale à 100 000 EUR: Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.

Si la valeur intrinsèque estimée des produits (du marché dans sa totalité ou, si le marché est divisé en lots, par lot) est inférieure à 100 000 EUR: Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays.

À l'attention des candidats ou soumissionnaires britanniques : veuillez noter que, à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni\* le 1<sup>er</sup> février 2020 et notamment de ses articles 127, paragraphe 6, 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et aux biens provenant d'un pays éligible, au sens du règlement (UE) n° 236/2014\*\* et de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE\*\*\*, s'entendent comme incluant les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les biens provenant du Royaume-Uni\*\*\*\*. Ces personnes et ces biens sont donc éligibles dans le cadre du présent appel.

\* Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

\*\* Règlement (UE) n° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.

\*\*\* Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L 196 du 3.7.2014, p. 40).

\*\*\*\* Y compris les pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations particulières avec le Royaume-Uni, comme indiqué dans la partie quatre et l'annexe II du TFUE.

## 5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

## 6. Nombre de candidatures ou d'offres

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature ou plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature ou plus d'une offre, toutes les candidatures et offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une candidature et qu'une offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de l'offre qu'ils soumettent pour les fournitures requis(es) dans le dossier d'appel d'offres.

Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise si son offre est retenue pour plusieurs lots.

## 7. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

## 8. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de **10 %** du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

## 9. Réunion d'information et/ou visite du site

Une réunion d'information et une visite du site facultative sera organisée à Goma à partir de 10H00 (heure de Goma) le mardi **24 septembre 2024**, dans les **bureaux d'ULB-Coopération** située : 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans - Ville de Goma - Province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo. Les soumissionnaires souhaitant y participer devront confirmer par courriel leur participation via l'adresse internet reprise au point I.1 de l'avis de marché.

## 10. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 3 mois à compter de la date limite de

soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

#### 11. Situations d'exclusion

Les candidats ou les soumissionnaires doivent joindre à leur formulaire de candidature ou à leur offre une déclaration signée, incluse dans le formulaire type de candidature ou d'offre, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du **guide pratique (PRAG)**. Lorsque le candidat ou le soumissionnaire entend avoir recours à des entités pourvoyeuses de capacités ou à un ou plusieurs sous-traitants, il fournit la même déclaration signée par cette ou ces entités.

Les candidats figurant sur les listes des mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4 du PRAG) au moment de la décision d'attribution sont exclus de l'attribution du contrat.

#### 12. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

#### 13. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre du marché de fournitures référencé, allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire, est fixée selon les lots de la manière suivante :

- Lot 1 (Equipements électriques « lourds ») : **150 jours au total** (à savoir 120 J pour la livraison/pose + 30 J jusqu'à la vérification de la conformité de la mise en route des 62 items envisagés une fois posés et installés et mis en route)
- Lot 2 (Câbles) : **80 jours au total** (à savoir 50 J pour la livraison/pose + 30 J jusqu'à la vérification de la conformité des 8 items envisagés tirés et posés)



---

### CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

#### 14. Critères de sélection

**Les critères de sélection suivants seront appliqués à tous les candidats et pour les deux lots. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble.**

**Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants:**

- 1) Capacité économique et financière** du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission pour l'appel d'offres fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux **trois derniers exercices clos**.
  - a) le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat pour les trois (3) années précédentes doit être supérieur à la proposition financière); et
  - b) la trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice, pour les trois (3) derniers exercices clos, sont globalement excédentaires ; c-à-d : le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour les derniers exercices clos doit être d'au moins 1. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.
- 2) Capacité professionnelle** du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du bordereau de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence prise en compte est celle des cinq (5) dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.

Les soumissionnaires doivent démontrer :

- a) qu'ils disposent des ressources humaines, des compétences et l'expertise suffisante pour mener à bien le marché proposé;
- b) qu'ils ont un service après-vente opérationnel en RD Congo ou dans la sous-région ;

c) qu'ils disposent d'une autorisation du fabricant.

3) **Capacité technique du soumissionnaire** (à préciser en fonction des points 5 et 6 du bordereau de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence est celle des cinq (5) dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés à compter de la date limite de soumission. correspond aux trois (3) dernières années précédant la date limite de soumission.

- a) Les soumissionnaires doivent démontrer avoir l'expertise et l'expérience suffisantes pour mener à bien le contrat proposé.
- b) Le soumissionnaire doit avoir exécuté dans le domaine du dit marché de fournitures, dans les cinq (5) dernières années, au moins deux (2) contrats d'un budget de valeur similaire ou supérieure au montant du marché sollicité, durant la période suivante : juin 2019 à juillet 2024.

Cela signifie que le contrat auquel se réfère le candidat peut avoir été commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais qu'il ne doit pas nécessairement être achevé au cours de cette période, ni être mis en œuvre pendant toute la période considérée. Les candidats peuvent se référer soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie exécutée de manière satisfaisante au cours de la période de référence sera prise en considération. Cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation de l'entité qui a attribué le marché, preuve du paiement) détaillant également sa valeur. Si un candidat a mis en œuvre le projet dans un consortium, le pourcentage que le candidat a accompli avec succès doit ressortir clairement des documents justificatifs, ainsi qu'une description de la nature des services fournis si les critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience ont été utilisés.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

#### Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement écrit de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent satisfaire aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

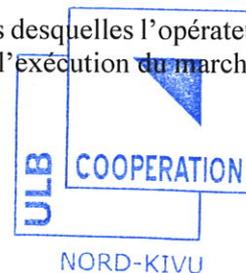
En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

### 15. Critères d'attribution

#### Prix

La structure du prix détaillera pour chaque item :

- a) Le prix de l'équipement livré au lieu de livraison défini à Goma ;
- b) Pour les items du Lot n°1 qui le nécessitent, le prix de la formation des utilisateurs et des services de maintenance locaux au bon usage des équipements ;
- c) Le prix éventuel des pièces de rechange courantes (pour le Lot n°1) ;
- d) Pour les items du Lot n°1 qui le nécessitent, le prix de l'installation et de la mise en



service .

A cette structure de prix détaillé, le soumissionnaire devra ajouter une offre de maintenance courante pour cinq (5) ans pour l'ensemble du Lot n°1 (Equipements électriques « lourds »).

La comparaison des prix se fera sur l'ensemble de ces éléments , même si le marché ne porte que sur les *points a) et b)* pour le lot n°1 et uniquement sur le *point a)* pour le lot 2.

## SOUSSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 16. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est disponible via le lien figurant dans l'avis de marché (partie A) à savoir :

#### **Lien pour accéder au DAO Fournitures n°02/FOUR/HPNK+/ULB-C/2024 :**

<https://forms.office.com/e/SM84DRhsE5>

En cliquant sur ce lien, vous accéderez à un formulaire d'enregistrement qu'il faudra impérativement compléter. A l'issue de cette opération, vous pourrez accéder au lien de téléchargement du DAO et de ses annexes.

Le dossier d'appel d'offres est également disponible sous forme électronique auprès du pouvoir adjudicateur. Les offres doivent être présentées au moyen du bordereau type de soumission inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés.

Toute demande d'informations complémentaires doit être effectuée après s'être enregistré sur le formulaire d'enregistrement atteignable via le lien décrit ci-dessus. Lorsque ledit formulaire composé de 5 champs est complété, il déclenche ainsi l'enregistrement de celui ou celle qui est en recherche d'informations et ouvre l'accès à deux (2) adresses mails permettant ainsi la soumission d'une ou plusieurs questions se rapportant à l'A.O publié.

Les 2 adresses mails (de type diffusion c-à-d que ces 2 boîtes mails redirigent les messages envoyés vers des boîtes mails d'acteurs du projet) sont :

- a. [ao.hpnk@ulb-cooperation.org](mailto:ao.hpnk@ulb-cooperation.org), et
- b. [hpnkplus@gmail.com](mailto:hpnkplus@gmail.com)

Pour rappel, les informations complémentaires peuvent être demandées au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres figurant au **point IV.2.2 « Délai limite de la soumission des offres ou des demandes de participation »** et repris au **point 19** des « Informations additionnelles ». En outre, l'objet de chaque mail devra toujours commencer en reprenant le n° de référence du D.A.O. pour que la ou les questions posées puissent être examinées.

Pour prendre connaissance des réponses aux questions et/ou demandes d'informations qui seraient formulées dans le cadre du présent appel d'offres, chaque requérant devra :

- se connecter au site suivant : [www.ulb-cooperation.org](http://www.ulb-cooperation.org)
- cliquer sur le « **réponses aux questions d'AO** »
- taper le **numéro de référence** de l'AO ou cocher la case correspondant au numéro d'AO référencé, et
- **télécharger le fichier PDF** reprenant l'ensemble des questions posées et leurs réponses.

L'ensemble des réponses se rapportant à un AO référencé sera publiés et disponible au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Le site internet sera mis à jour régulièrement et il appartient au soumissionnaire de vérifier si des mises à jour et des modifications sont effectuées pendant la période de soumission.

### 17. Séance d'ouverture des offres

La date d'ouverture des offres est fixée au **30/10/2014 à 11H00**, heure de locale (Goma) à l'adresse suivante :

**ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo**

#### **18. Modalités d'envoi des candidatures**

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée:

- SOIT par la poste ou par service de courrier privé, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi, à:

**Monsieur le Chef du Projet « HPNK Plus »,**  
**s/c ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo**

- SOIT par dépôt directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le candidat en personne ou par tout mandataire du candidat, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi, à l'adresse suivante:

**Monsieur le Chef du Projet « HPNK Plus »,**  
**s/c ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo**



Les heures d'ouverture des bureaux ULB-Coopération à Goma sont :

- Lundi à Jeudi : 08H00 à 12H00 et 12H30 à 16H00
- Vendredi : 08H00 à 12H00 et 12H30 à 15H30.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

#### **19. Date limite de soumission des candidatures**

La date limite de soumission des candidatures est indiquée dans l' « **Avis de marché -partie A** » au **point IV.2.2.**

Pour rappel, celle-ci est fixée au **30/10/2024 à 10H00, heure locale** (Goma).

Les offres seront remises, soit par courrier postal ou par service de courrier privé, soit par remise en mains propres, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Chef du Projet « HPNK Plus »,**  
**s/c ULB-Coopération – Bureau de GOMA**  
**sis 1, Avenue de l'Hôpital / Quartier Les Volcans**  
**BP 228 -GOMA – Nord Kivu**  
**République Démocratique du Congo.**



Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date et l'heure limite de soumission,

le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt<sup>1</sup> faisant foi, mais dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la remise en mains propres de la candidature qui fera foi.

Toute candidature envoyée au pouvoir adjudicateur après cette date limite ne sera pas prise en considération.

## 20. Clarifications sur l'avis de marché

Pour toute demande d'informations, veuillez vous référer aux dispositions et processus décrits au **point 16** du présent document. Elle doit être adressée au plus tard 21 jours avant la date limite de dépôt des candidatures indiquée à la section IV.2.2) de l'avis de marché. Quant aux réponses aux questions posées, elles seront disponibles sur le site web d'UlB-Coopération au plus tard 11 jours avant la date limite de dépôt des candidatures. Le site internet étant mis à jour régulièrement et il appartient aux candidats de vérifier si des mises à jour et des modifications sont effectuées pendant la période de soumission.

## 21. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs candidatures moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des candidatures. Aucune candidature ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

## 22. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

## 28. Base juridique<sup>2</sup>

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la Décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

## 29. Informations complémentaires

**Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en EUR.**

Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change **InforEuro** du mois **Août 2024**, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>

OU

[https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro\\_fr](https://commission.europa.eu/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_fr)

-----



<sup>1</sup> Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

<sup>2</sup> Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).